

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 24
Date de convocation : 6 avril 2018
Date d'affichage : 7 avril 2018

Envoyé en préfecture le 18/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20180416-2018019-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 13 AVRIL 2018**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU –
Élisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle
LEMÉE – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle
LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE

Katiana REBEL a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Stéphane POCHET a donné pouvoir à Boris SARRAUTE

Carole GUILLOT a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Christelle MAHÉ a donné pouvoir à Carine DENOENT

Absents : /

Secrétaire de séance : Carine DENOENT

DÉLIBÉRATION 2018-019 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 SUR L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes:

- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2017 clôture en excédent de **786 540,56 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est déficitaire.

Le résultat d'investissement 2017 étant déficitaire de **139 219, 94 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section d'investissement les résultats comme suit :

Article : 002 excédents de fonctionnement capitalisé : **449 766,24 €**

Article : 1068 excédents de fonctionnement capitalisé : **336 774,32 €**

Article : 001 solde d'exécution d'investissement négatif reporté : **139 219,94 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

DECIDE D'AFFECTER à l'article 002 : **449 766,24 €**

DECIDE D'AFFECTER à l'article 1068 : **336 774,32 €**

DECIDE D'AFFECTER à l'article 001 : **139 219,94 €**

Pour : 19

Abstention : 5 (Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER –
Amandine FARGET)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 16 avril 2018

Le Maire,
Fabien VALLEE

